COMMUNE DE GRASSENDORF Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers: élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents: INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – GEOFFROY Valérie JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –
SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents: BATT Michel – INGWILLER Marie-Rose (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 10 octobre 2011

1. Choix d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Mme SCHAEFFER Annie

2. Lecture et signature du précédent procès-verbal

Après lecture, le procès-verbal du 21 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

3. Ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Convention de mise à disposition d'un terrain pour la mise en place d'un mâta de mesures anémométriques

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces deux supplémentaires à l'ordre du jour.

Pour copie conforme : Le Maire :

COMMUNE DE GRASSENDORF Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers: élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents: INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – GEOFFROY Valérie JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –
SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents: BATT Michel – INGWILLER Marie-Rose (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 10 octobre 2011

4. Rénovation extérieure de l'église

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux de rénovation extérieure de l'église (ravalement des façades, remplacement des gouttières, pose de larmiers ...) afin d'éviter la détérioration de cet édifice cultuel.

Il leur présente divers devis en vue de la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- considérant que des travaux de rénovation extérieure de l'église s'avèrent nécessaires afin d'éviter la détérioration du bâtiment,
- DECIDE de procéder aux travaux de rénovation extérieure de l'église
- DECIDE de confier les travaux de peinture à l'entreprise HALWACHS d'Ettendorf pour un montant de $38\,460$ € HT
- DECIDE de confier les travaux de zinguerie à l'entreprise DUTT Michel sarl de Pfaffenhoffen pour un montant de 1 984,15 € HT
- DEMANDE la participation financière du Conseil Général
- APPROUVE le plan de financement comme suit :

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Montant HT sur devis:	40 445	Subvention départementale :	14 000
Divers H.T.:	1 361	F.C.T.V.A.:	6 270
Total HT:	41 806	Fonds libres de la Commune : 29 730	
T.V.A. :	8 194		
Montant total TTC:	50 000	Montant total:	50 000

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits Budget primitif de 2012
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme, Délibération certifiée exécutoire, Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 21 octobre 2011 et de sa publication le 21 octobre 2011.

Le Maire:

COMMUNE DE GRASSENDORF Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers: élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents: INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – GEOFFROY Valérie JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –
SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents: BATT Michel – INGWILLER Marie-Rose (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 10 octobre 2011

5. Demande de subvention pour une classe découverte en Bretagne

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'école élémentaire Philippe Chrétien Schweitzer de Pfaffenhoffen pour un séjour de classe de découverte à Aberwrach (Finistère) du 1^{er} au 6 avril 2012.

Le Conseil Municipal, après que Mme GEOFFROY Valérie, conseillère municipale, se soit retirée de la salle du Conseil et après en avoir délibéré,

- ACCORDE une subvention de 63 €, soit 9 € par jouæt par enfant, à l'école élémentaire Philippe Chrétien Schweitzer de Pfaffenhoffen, au profit de l'élève GEOFFROY Emmy, domiciliée à Grassendorf.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2012.

(Approuvé par 8 voix pour - contre 1 abstention)

Pour extrait conforme, Délibération certifiée exécutoire, Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 21 octobre 2011 et de sa publication le 21 octobre 2011.

Le Maire:

COMMUNE DE GRASSENDORF Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers: élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9 Membres présents: INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents: BATT Michel – INGWILLER Marie-Rose (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 10 octobre 2011

6. Demande de subvention pour une classe verte à La Bresse

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'école élémentaire de Morschwiller pour un séjour de classe verte à La Bresse du 14 au 16 mai 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE une subvention de 270 €, soit 9 € par jon et par enfant, à la coopérative scolaire du R.P.I. Grassendorf-Morschwiller au profit de 10 élèves domiciliés à Grassendorf.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2012.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme, Délibération certifiée exécutoire, Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 21 octobre 2011 et de sa publication le 21 octobre 2011.

Le Maire:

COMMUNE DE GRASSENDORF Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers: élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9 Membres présents: INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents: BATT Michel – INGWILLER Marie-Rose (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 10 octobre 2011

7. Demande de subvention de l'Association des Paralysés de France

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par la délégation départementale du Bas-Rhin de l'Association des Paralysés de France.

Le Conseil Municipal,

considérant qu'il est souhaitable d'aider cette association au vu des aides qu'elle apporte aux personnes handicapées et après en avoir délibéré,

- ACCORDE une subvention de 50 €, à l'Association des Paralysés de France
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2012.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme, Délibération certifiée exécutoire, Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 21 octobre 2011 et de sa publication le 21 octobre 2011.

Le Maire:

COMMUNE DE GRASSENDORF Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers: élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents: INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – GEOFFROY Valérie JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –
SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents: BATT Michel – INGWILLER Marie-Rose (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 10 octobre 2011

8. Modification du Budget Primitif 2011

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 6 septembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé de confier les travaux d'arpentage Rue de la Montée au géomètre Pierre-André BAUR et qu'il y aurait lieu d'inscrire les crédits nécessaires non prévus au Budget Primitif de 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de modifier le Budget Primitif de 2011 comme suit :

Dit que la délibération du Conseil municipal du 21 septembre 2011 portant sur le même sujet est annulée.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme, Délibération certifiée exécutoire, Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 21 octobre 2011 et de sa publication le 21 octobre 2011.

Le Maire:

COMMUNE DE GRASSENDORF Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers: élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents: INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – GEOFFROY Valérie JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –
SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents: BATT Michel – INGWILLER Marie-Rose (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 10 octobre 2011

9. Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26(alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès);
- Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ces missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984;
- Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat d'assurance statutaire 2012-2015 celui-ci a retenu l'assureur AXA et le courtier Yvelin et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

• Taux: 3,85 % Franchise: 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

<u>Agents non immatriculés à la CNRACL</u> (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

• Taux: 1,00 % Franchise: 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

< Contrat en capitalisation

< Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2012

< Durée du contrat : 4 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

• Taux: 3,85 % Franchise: 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

• Taux: 1,00 % Franchise: 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 4 ans.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / longue durée, Maternité,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme, Délibération certifiée exécutoire, Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 21 octobre 2011 et de sa publication le 21 octobre 2011.

Le Maire:

COMMUNE DE GRASSENDORF Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers: élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9 Membres présents: INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents: BATT Michel – INGWILLER Marie-Rose (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 10 octobre 2011

10. Installation d'un mât de mesures anémométriques Convention pour la mise à disposition d'un terrain communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société Opale Velocita Energie basée à Paris, souhaiterait, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, installer un mât de mesure de 103 m de haut sur le ban de la Commune de Grassendorf au lieu-dit « Waldfeld » sur la parcelle cadastrée section 11 n° 108.

Ce mât permettre de mesurer précisément la vitesse et la direction des vents.

Opale Velocita Energies propose à la Commune de Grassendorf de signer une « Convention de mise à disposition portant autorisation d'occupation d'un terrain communal de Grassendorf » (5ans) en vue de l'installation d'un mât qui prévoit le versement annuel d'un loyer de 750 €. La moitié de ce loyer reviendra au propriétaire, à savoir la commune ; l'autre moitié du loyer reviendra au locataire.

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance des documents présentés et des modalités prévues dans le projet de convention

après que le Maire se soit retiré de la salle du Conseil et après en avoir délibéré, **décide** :

- d'autoriser l'Adjoint au Maire Patrick OSTER à signer la convention de mise à disposition temporaire en vue de l'installation d'un mât de mesure.

(Approuvé par 8 voix pour - contre 1 abstention)

Pour extrait conforme, Délibération certifiée exécutoire, Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 21 octobre 2011 et de sa publication le 21 octobre 2011.

Le Maire: